

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales – Arrondissement de Prades
COMMUNE DE CATLLAR

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-03-2-01

Date de convocation :

26/03/2025

Nombre de membres en
exercice : **15**

Nombre de présents : **10**

Procurations : **1**

Absents : **4**

Suffrages exprimés : **11**

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**OBJET : AFFECTATION DU
RÉSULTAT 2024 - COMMUNE**

L'an deux mille vingt-cinq et le trente et un mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Catllar (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Josette PUJOL, Maire.

Présents : Josette PUJOL, Gérald BARJAVEL, Séverine PRADEILLE, Nicole ARQUER, Henri DECHARTRE, Laëtitia GILLES, Nadège SELVA, Laurent ALBECQ, Pierre BES, Sandrine LECOMTE.

Procurations : Léa BARJAVEL à Gérald BARJAVEL.

Absents : Céline SEMENOU, Laurent ASTRUCH, Catherine PECH, Léa BARJAVEL.

Monsieur Laurent ALBECQ est élu secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'approbation du compte financier unique 2024 de la commune lors de la séance du 10/03/2025.

Compte tenu des résultats de celui-ci, elle propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

Fonctionnement	Résultat de fonctionnement 2024	216 268.56 €
	Report de 2023	187 838.41 €
	Résultat de fonctionnement cumulé	404 106.97 €
Investissement	Résultat d'investissement	-56 846.49 €
	Solde des restes à réaliser	16 940.00 €
	Besoin de financement	-39 906.49 €
	Affectation en réserves (1068)	39 906.49 €
	Report en fonctionnement (002)	364 200.48 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

• **D'approuver** l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 de la commune telle que proposée par son Maire soit :

- Affectation en réserves (1068) : 39 906.49 €
- Report en fonctionnement (002) : 364 200.48 €

• **D'autoriser** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Laurent ALBECQ.

Josette PUJOL.

